



AVIS ÉMIS PAR  
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
AU COURS DE SA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2008

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'avenant du 20 septembre 2007  
à l'accord de coopération relatif à l'économie plurielle du 30 mai 2005**

---

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A  
L'AVENANT DU 20 SEPTEMBRE 2007 A L'ACCORD DE  
COOPERATION DU 30 MAI 2005 RELATIF A L'ECONOMIE  
PLURIELLE**

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.  
21 février 2008**

---

**Saisine**

Le 12 février 2008, le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi par le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Recherche scientifique et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente d'une demande d'avis relatif à l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'avenant du 20 septembre 2007 à l'accord de coopération relatif à l'économie plurielle du 30 mai 2005.

Le Conseil Economique et Social formule l'avis suivant.

**Avis**

De même que dans son avis du 18 janvier 2007 concernant l'avenant précédent, le Conseil prend acte avec satisfaction que cet avenant prévoit une augmentation du montant par rapport à 2007, via une indexation de 1,5 % du montant prévu pour 2006.

Sont ainsi co-financées entre autres, les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE), les entreprises d'insertion et le prêt subordonné octroyé par BRUSOC pour des projets d'économie sociale.

Le Conseil émet dès lors un avis favorable à l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'avenant du 20 septembre 2007 à l'accord de coopération du 30 mai 2005 relatif à l'économie plurielle.

\*  
\* \*